



# CODE DE VIE

## 2023-2024

### PRÉSCOLAIRE (Maternelle 4 ans et 5 ans)

7 h 45 à 7 h 55 (Arrivée des élèves)  
7 h 55 à 10 h 53 (En classe)  
10 h 53 à 12 h 08 (Dîner)  
12 h 08 à 14 h 10 (En classe)  
14 h 10 (Fin des classes - Départ des élèves vers l'autobus/service de garde/parent)

Dès son arrivée, l'élève doit entrer directement dans l'école par la porte avant côté droit du pavillon. Une surveillante accueille les élèves à la porte.

### PRIMAIRE (1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> année)

7 h 45 à 7 h 55 (Arrivée des élèves)  
7 h 55 à 11 h 30 (En classe)  
11 h 30 à 12 h 45 (Dîner)  
12 h 45 à 15 h 10 (En classe)  
15 h 10 (Fin des classes - Départ des élèves vers l'autobus/service de garde/parent)



L'élève est autorisé à être présent sur la cour à partir de 7 h 45 le matin et à partir de 12 h 40 l'après-midi si celui-ci n'est pas inscrit à la surveillance ou au service de garde à l'heure du dîner.

- *Le parent qui accompagne son enfant, le laisse à l'entrée de la cour et quitte ensuite. Cette façon de faire contribue à développer l'autonomie, la socialisation et la responsabilisation de l'enfant. Pour le service de garde, le parent doit reconduire son enfant à l'intérieur.*

## RESPECT

**Je parle et j'agis avec politesse envers toutes les personnes de l'école.  
Je respecte les règles de l'école et des activités auxquelles je participe.**

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je salue les adultes en disant monsieur, madame.
- Je dis : s'il vous plaît et merci.
- J'accueille l'autre avec le sourire.
- Je règle mes conflits de façon pacifique.
- J'exécute les consignes de l'adulte.
- Je respecte le bien d'autrui, les équipements et les lieux.
- Je circule calmement et m'éloigne, s'il y a lieu, des situations conflictuelles.
- Je respecte le droit à l'image d'autrui et j'agis en tant que bon citoyen numérique.

## PERSÉVÉRANCE

**Je prends mes responsabilités quant à ma réussite éducative et personnelle.**

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- J'arrive à l'heure.
- J'encourage l'autre dans ses bons coups.
- Je cherche de l'aide au besoin.
- Je termine une tâche même si c'est difficile.
- Je m'engage dans la vie de l'école.

## ÉQUILIBRE

**J'adopte des comportements favorisant mon épanouissement et celui d'autrui.**

### COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je collabore à un climat favorable pour mes apprentissages (règles de vie de classe).
- Je prends plaisir à travailler.
- Je diversifie mes champs d'intérêt.
- Je m'ouvre aux autres et aux différences.
- J'adopte et je fais la promotion de saines habitudes de vie.
- Je prends des décisions qui contribuent à mon estime de soi et à mon développement personnel.

# FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

## PROCÉDURES

- Tous les visiteurs (parents, intervenants, etc.) doivent entrer par les portes principales et se présenter au secrétariat. De plus, pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, toutes les portes des pavillons sont verrouillées en permanence.
- En cas d'absence, le matin ou le midi, les parents de l'élève avisent l'école par téléphone (en laissant un message sur la boîte vocale) avant 7 h 45 ou 12 h 45 au 819 840-4327 (pavillon Jean XXIII) ou au 819 840-4325 (pavillon St-Louis).
- Pour l'exemption d'un cours d'éducation physique, l'élève apporte un billet de ses parents; pour une longue période, un billet du médecin est nécessaire.
- L'usage du téléphone de l'école sera autorisé seulement pour les cas d'urgence.

## CONSIGNES À L'ÉLÈVE

- L'élève doit traverser les rues à la hauteur du passage piétonnier et doit descendre de sa bicyclette ou de sa trottinette avant de traverser, s'il y a lieu.
- L'élève doit privilégier des collations constituées d'aliments nutritifs comme des fruits, des légumes, des produits laitiers ainsi que des repas équilibrés.
- L'élève est responsable du matériel mis à sa disposition; en cas de bris ou de perte, il doit en défrayer les coûts de réparation ou de remplacement.
- Les objets de nature personnelle doivent rester à la maison sauf sur autorisation écrite d'un adulte de l'école. En aucun cas, l'école ne se porte responsable des pertes ou des vols.

## **PRÉCISIONS CONCERNANT L'UNIFORME**

- **Le port de l'uniforme est obligatoire.**

Celui-ci est constitué :

- Du polo ou du chandail « Henley » avec le logo officiel de l'école.
- D'un pantalon, d'un bermuda, d'une tunique, d'une jupe et de collants unis de couleur marine (couleur noire acceptée).
- La veste et le kangourou avec le logo de l'école ou veste de couleur unie.

**Sont permis** : Les leggings **avec tunique seulement**.

**Ne sont pas permis** : Les pantalons de jeans, de coton ouaté et de nylon.

- Lors des sorties scolaires, l'uniforme est obligatoire à moins d'avis contraire.

### **Uniforme et sécurité en éducation physique**

- Le costume d'éducation physique est obligatoire lors des cours d'éducation physique et des activités sportives : chandail à manches courtes gris identifié au logo de l'école, bermuda, espadrilles (pas de semelles noires). **Les espadrilles sont obligatoires en tout temps pour entrer dans le gymnase.**
- **Pour des raisons de sécurité, les souliers de style « skate » sont interdits ainsi que les bijoux et les montres. De plus, les cheveux doivent être attachés et les « percing » couvert d'un diachylon fourni par le parent.**

## **BLESSURES ET ACCIDENTS**



- Dans le cas d'une blessure grave ou d'un accident, la direction de l'école ou son représentant prendra les mesures qui s'imposent afin d'assurer les soins médicaux.
- La décision de transporter un élève par ambulance est prise par la direction de l'école ou son représentant et le coût revient aux parents.

Dans le cas d'une telle situation, le répondant sera prévenu par téléphone et un adulte responsable accompagnera l'élève jusqu'au centre hospitalier et y demeurera jusqu'à l'arrivée du répondant.

## CODE ROUGE



### J'ÉVITE :

De me chamailler.  
D'utiliser tout geste grossier ou violent.  
Toute forme d'impolitesse et d'opposition.  
Toute parole blessante, langage grossier ou menace.  
Vol ou bris.

À chaque manquement au code rouge qui m'est signifié par un adulte, je reçois une feuille d'informations aux parents et je la fais signer par ceux-ci le soir même. J'assumerai l'une des conséquences suivantes :

- Reprendre du temps pendant une récréation ou le midi pour faire le point sur la situation.
- Faire une retenue après la classe.
- Être présent lors d'une journée pédagogique.
- Participer à une rencontre avec mes parents et l'enseignant.
- Me priver de certains privilèges.
- M'imposer des mesures de réparation.
- Me suspendre de mes cours à l'interne ou à l'externe pour un temps déterminé. Je devrai me conformer aux conditions de retour pour être réintégré.
- Facturation ou remplacement pour le bris ou vol.

## TOLÉRANCE ZÉRO



### J'ÉVITE :

De mettre en péril la sécurité des élèves ou des adultes de l'école.  
Toute forme d'impolitesse grave.  
Les vols, les bris ou la négligence volontaire.  
De fuguer de l'école.  
De quitter les limites de la cour durant les heures de classe.  
Tout geste de violence et d'intimidation<sup>1</sup>.

**INTERDIT :** Cigarette, vapoteuse, alcool, drogue à l'école.

Étant donné qu'un geste de nature « tolérance zéro » est un manquement grave qui met en péril ma sécurité et/ou celle des autres, ou cause un fort préjudice à quelqu'un (élève ou adulte), la direction me suspend automatiquement de l'école pour un temps déterminé. De plus, cette dernière peut faire, selon la gravité de mon geste:

- Une déclaration au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ).
- Une plainte aux autorités judiciaires.
- Un transfert d'école.
- Une demande d'expulsion du centre de services scolaire.

<sup>1</sup>**Intimidation** : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (LIP art. 13)

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou **motifs raisonnables** de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout article interdit par le présent code de vie ou la loi. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée eu égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école.

Considérant le fait que les cases sont la propriété de l'école, il est à noter que celles-ci peuvent également être ouvertes en tout temps, même en absence de l'élève, sous un motif raisonnable.

*« Présence policière dans les établissements d'enseignement : Cadre de référence »  
(2017)*

**NOTE :**

Il est à noter que la loi encadrant la légalisation du cannabis au Québec spécifie clairement l'interdiction de posséder du cannabis dans certains lieux, dont les bâtiments et terrains de services éducatifs. Tous les objets, substances ou psychotropes confisqués par des autorités scolaires devraient être déposés dans une enveloppe prévue à cet effet en présence d'un témoin. Les objets saisis ne devraient être manipulés que par une seule personne et l'enveloppe devrait être scellée immédiatement, puis remis au policier.

# RESPONSABILITÉS PARENTALES

## LE PARENT S'ENGAGE À :

- Être le premier responsable de l'éducation de son enfant.
- S'assurer que son enfant arrive à l'heure à l'école.
- Collaborer avec les intervenants de l'école.
- Assurer un suivi régulier au regard des apprentissages de son enfant.
- Être présent à toutes les rencontres en lien avec son enfant.
- Transmettre les valeurs de respect, persévérance et équilibre à son enfant.

## CONTRAT D'ENGAGEMENT



### COMME ÉLÈVE, JE M'ENGAGE À :

- RESPECTER LE CODE DE VIE.
- RESPECTER LES RÈGLES DU SERVICE DE GARDE ET DE SURVEILLANCE.
- PAR MA BONNE PARTICIPATION, CONTRIBUER À CRÉER UN CLIMAT AGRÉABLE À L'ÉCOLE.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### COMME PARENT (OU RESPONSABLE DE L'ENFANT), JE M'ENGAGE À :

- PRENDRE CONNAISSANCE DU CODE DE VIE.
- RESPECTER LES RÈGLES DU SERVICE DE GARDE ET DE SURVEILLANCE.
- COLLABORER AFIN QUE MON ENFANT RESPECTE CES RÈGLES.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_